

CIRCULAIRE 103-24

29 août 2024

**LIMITES DE POSITIONS—PRODUITS INSCRITS
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU
CANADA (MOIS D'ÉCHÉANCE EN COURS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada pour le premier mois de règlement, ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

| Produit Inscrit | Mois d'échéance | Limite de position du mois d'échéance en cours | Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés) |
|--|------------------------|---|--|
| Les contrats CGB et les options sur les contrats CGB | Septembre 2024 | 52 500 | 2024-09-03 |
| Les contrats CGF et les options sur les contrats CGF | Septembre 2024 | 26 000 | 2024-09-03 |
| Les contrats CGZ et les options sur les contrats CGZ | Septembre 2024 | 26 750 | 2024-09-03 |
| Les contrats LGB | Septembre 2024 | 27 375 | 2024-09-03 |

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.